

### Commune de Saint-Leu d'Esserent

La France est aujourd'hui la 7<sup>ème</sup> puissance économique mondiale. L'économie française est principalement une économie tertiaire marchande et non marchande. Ce dernier représente près de 80 % des emplois, contre 18 % environ pour le secteur secondaire (industries manufacturières, constructions), et 2 % pour le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche).

La population active est de plus de 29 millions, et le nombre d'emplois de plus de 27 millions. En 2022, le taux d'activité en France était de 73,6 %.

La crise économique de 2008, a eu des répercussions importantes sur l'économie. De nombreuses réformes et relances ont été menées pour retrouver la croissance, créer de l'emploi, produire des richesses...

L'Aisne, l'Oise et la Somme ont aussi été fortement impactées par cette crise. Territoire historique de productions industrielles, la territorialisation de l'économie ajoutée à cette

crise a entraîné un certain déclin. Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait chuter le PIB français de près de 8 %. Les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration ont été les plus impactés.

Les différentes collectivités qui la composent doivent mettre en œuvre leur politique économique, en particulier au travers de documents cadres, qui seront ensuite traduits et déclinés dans les documents d'urbanisme. En effet, le code de l'urbanisme prévoit que les documents de planification prennent en compte le développement économique, en étudiant notamment les thématiques du commerce, du tourisme des loisirs, des équipements et des services ou encore des sites logistiques. Dans les différentes pièces des documents ces thématiques doivent être abordées.

Le Grenelle de l'Environnement a mis en avant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. L'aménagement numérique des territoires doit être intégré au projet territorial.

### Trajectoire de l'emploi et de l'économie depuis 1975

En 2020, la commune de **Saint-Leu d'Esserent** comptait 1 074 emplois, dont 27,9 % (300 emplois) relevant de la sphère productive et 72 % (774 emplois) relevant de la sphère présentielle. Cette répartition attire l'attention sur l'ampleur des bouleversements connus par le tissu économique depuis les années 1980, dans la mesure où la commune en 1982, comptait à son apogée, 1 372 emplois dont 41 % relevant de la sphère productive (564 emplois). Le nombre d'emplois dans la commune décline globalement depuis les années 1980, la part de l'emploi productif dans l'économie communale, en emploi total, diminue depuis 1975.

Il est à noter que l'économie productive, tournée vers les marchés non locaux (*marchés régionaux, nationaux, internationaux*) assure un dynamisme économique avec des revenus généralement supérieurs à ceux de l'économie résidentielle. La présence du tissu productif et son maintien permet de dynamiser l'économie présentielle d'un territoire (*commerces, services*).

#### **Définitions de l'INSEE :**

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

**Les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Les activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des

biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

## Indicateur de concentration d'emploi et bassin d'emploi

INSEE 2020	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	1 069	1 156	1 029
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 066	1 940	2 013
Indicateur de concentration d'emploi	51,7	59,6	51,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus (%)	62	59,7	60,2

La concentration en emplois de la commune de **Saint-Leu d'Esserent** atteint 51,1 emplois pour 100 actifs résidents. Cet indicateur permet de situer le nombre d'emploi offert par le territoire en proportion du nombre d'habitants actifs. Au-delà de 100, il indique si le territoire est pourvoyeur d'emplois pour les communes alentour.

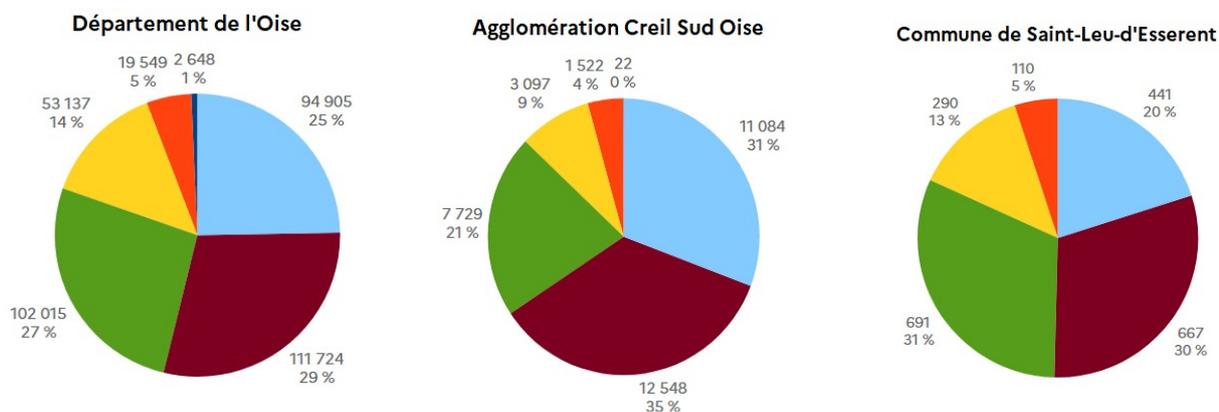
La commune retrouve le niveau de 2009 après avoir connu une évolution notable au cours des 10 dernières années puisque **Saint-Leu d'Esserent** affichait près de 60 emplois pour 100 actifs en 2014. Cette évolution reflète une évolution notable de l'emploi entre 2014 et 2020, la commune ayant perdu près de 120 emplois soit une variation de 10,9 %.

La commune appartient à la zone d'emplois de Creil qui compte 134 communes en 2020, selon les études locales du marché du travail réalisées par l'INSEE. Cela signifie que la plupart des actifs résident et travaillent dans cet espace géographique. Les entreprises peuvent y trouver l'essentiel de leur main d'œuvre.

## Population active et emplois par catégorie socioprofessionnelle

Les données suivantes sont issues de l'INSEE (RP2020) et permettent d'avoir une vision de l'activité économique du territoire, selon les catégories socioprofessionnelles.

- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- cadres et professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers

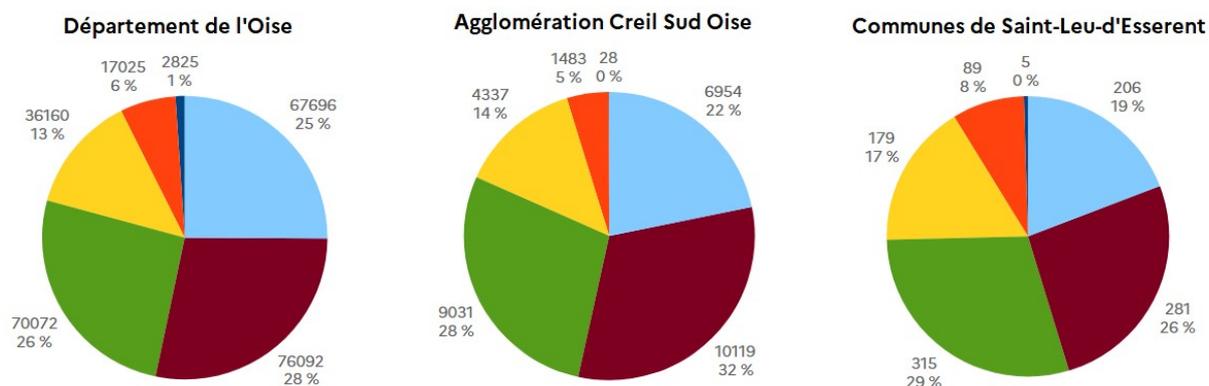


Le taux de chômage s'élève à 12,8 % dans le département de l'Oise. Dans l'agglomération Creil Sud Oise, on relève un taux de chômage de 21 %. Enfin, 10,4 % de chômeurs sont recensés dans la commune de **Saint-Leu d'Esserent**.

## Population active et emplois

Les données suivantes sont issues de l'INSEE (RP2020) et permettent d'avoir une vision de l'activité économique du territoire.

- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- cadres et professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers



## Établissements par secteur d'activité

La commune de **Saint-Leu d'Esserent** fait partie de l'aire urbaine de Creil. Elle appartient à la zone d'emploi et au bassin de vie de Roissy – Sud Oise.

Les données suivantes sont issues de l'INSEE et permettent d'avoir une vision de l'activité économique du territoire, à partir des établissements recensés au 31 décembre 2020 et des établissements créés en 2022 par secteur d'activité.

INSEE 2020	Oise		ACSO		Saint-Leu d'Esserent	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
<b>Ensemble</b>	<b>54 613</b>	<b>100</b>	<b>5 691</b>	<b>100</b>	<b>272</b>	<b>100</b>
Dont industrie	3 801	7	339	6	27	9,9
construction	7 180	13,1	635	11,2	43	15,8
commerce, transports, hébergement et restauration	17 171	31,5	2 668	46,9	82	30,1
Information et communication	1 542	2,8	150	2,6	1	0,4
activités financières et d'assurance	2 035	3,7	143	2,5	7	2,6
activités immobilières	2 318	4,2	131	2,3	6	2,2
activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	9 148	16,8	699	12,3	38	14
administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	6 385	11,7	543	9,5	32	11,8
autres activités de services	5 033	9,2	383	6,7	36	13,2
<b>Création d'établissements en 2022</b>	<b>10 434</b>	<b>/</b>	<b>1 369</b>	<b>/</b>	<b>45</b>	<b>/</b>

## Zones d'activités économiques

Dans l'esprit des lois Grenelle et de la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les collectivités sont encouragées à prioriser le renouvellement urbain, le comblement des zones existantes et la réhabilitation de zones vieillissantes, avant de prévoir l'extension ou la création de nouvelles zones. Une [publication du CEREMA](#) (*Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*) traite de la requalification des zones d'activités périphériques.

Le document d'urbanisme doit donc présenter un état des lieux complet des zones existantes (*taux d'occupation, perspectives d'évolution, points forts, points faibles, etc.*) et justifier l'inscription d'extension ou de création de zones.

**La prise en compte ou la compatibilité avec les documents de norme supérieure sur les aspects économiques doit être étudiée et justifiée et ce, dans le cadre de la stratégie économique mise en place à l'échelle intercommunale. À ce titre, il est rappelé que la commune de Saint-Leu d'Esserent fait partie de l'Agglomération Creil-Sud-Oise (ACSO),**

**compétente dans la gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE) intercommunales.**

La commune accueille une ZAE intercommunale : la « Zone du Renoir » est une zone industrielle dotée d'une trimodalité (*transports routiers, ferroviaires et fluviaux*). Un quai est disponible et se situe à l'aval du projet MAGEO (*Mise Au Gabarit Européen de l'Oise*) entre Creil et Compiègne qui constitue le débouché Sud du projet Canal Seine-Nord-Europe. Cette zone industrielle s'étend sur 30 ha où 6 établissements, représentant 250 emplois, y sont implantés.

## **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

Toutes les entreprises industrielles, artisanales ou agricoles sont susceptibles de générer des risques pour les populations, voire des périmètres de protection. L'aménagement du territoire doit veiller dans la mesure du possible à éviter le rapprochement des habitations de ces sites et lorsqu'il est inévitable, à prévoir des espaces tampon visant à limiter les conflits de voisinage (*la thématique « ICPE » est détaillée dans la fiche n° 4 « Risques et pollutions »*).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires](#).

**La commune de Saint-Leu d'Esserent est concernée par la présence de 13 ICPE, dont une classée « Seveso » (Sté. Messer France SAS) et 5 soumises au régime des « autorisations » (Sté. Antrope SNC, Sté. Galva 60, Ent. Matériaux Routiers du Littoral, Sté. Messer France SAS, Sté. Norchim), répertoriées dans la base de donnée des installations classées du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.**

## **Équipements et services**

La commune de **Saint-Leu d'Esserent** concentre de nombreux équipements et services :

- 107 de la gamme de proximité (*la gamme de proximité réunit les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste*) ;
- 38 de la gamme intermédiaire (*la gamme intermédiaire regroupe des équipements moins fréquents comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales*) ;
- 3 de la gamme supérieure (*la gamme supérieure regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés*).

## Commune de Saint-Leu-d'Esserent

### Classification des principaux types d'équipements et de services par gammes (BPE-2018)

Gamme de proximité :	107	Gamme intermédiaire :	38	Gamme supérieure :	3
<b>Services aux particuliers :</b>	<b>64</b>	<b>Services aux particuliers :</b>	<b>11</b>	<b>Services aux particuliers :</b>	<b>0</b>
Bureau de poste, relais poste, agence postale	1	Police, gendarmerie	1	Tribunaux	/
Réparation automobile et de matériel agricole	7	Centre de finances publiques	1	Pôle emploi, réseau de proximité	/
Maçon	7	Maison, antenne de justice et du droit	/	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	/
Plâtrier, peintre	9	Maisons de services au public, France Service	/	Agence de travail temporaire	/
Menuisier, charpentier, serrurier	2	Banque, Caisse d'épargne	3		
Plombier, couvreur, chauffagiste	5	Services funéraires	1	<b>Commerces :</b>	<b>0</b>
Électricien	3	Contrôle technique automobile	2	Hypermarché	/
Entreprise générale du bâtiment	8	École de conduite	1	Grande surface de bricolage	/
Coiffure	5	Vétérinaire	2	Produits surgelés	/
Restaurant, restauration rapide	8	Pressing, laverie automatique	/	Poissonnerie	/
Agence immobilière	2			Magasin de revêtements murs et sols	/
Institut de beauté, ongles	7			Parfumerie, cosmétique	/
		<b>Commerces :</b>	<b>6</b>	<b>Enseignement :</b>	<b>0</b>
<b>Commerces :</b>	<b>7</b>	Supermarché	2	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	/
Épicerie, supérette	1	Librairie, papeterie, journaux	1	Lycée d'enseignement professionnel	/
Boulangerie	3	Magasin de vêtements	1	Formation santé	/
Boucherie, charcuterie	1	Magasin d'équipements du foyer	/	Formation post BAC non universitaire	/
Fleuriste, jardinerie, animalerie	2	Magasin de chaussures	/	Institut universitaire	/
		Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	/	École d'enseignement supérieur	/
<b>Enseignement :</b>	<b>2</b>	Magasin de meubles	1	Centre de formation d'apprentis hors agriculture	/
École élémentaire	2	Magasin d'articles de sports et de loisirs	/	Centre de formation continue agricole et autre	/
		Droguerie, quincaillerie, bricolage	/	Résidence, restaurant universitaires	/
<b>Santé :</b>	<b>17</b>	Horlogerie, bijouterie	/		
Médecin généraliste	3	Magasin d'optique	1	<b>Santé :</b>	<b>2</b>
Chirurgien dentiste	1	Magasin de matériel médical et orthopédique	/	Établissement de santé de court séjour	/
Infirmier	9	Station service	/	Établissement de santé de moyen séjour	/
Masseur kinésithérapeute	2			Établissement de santé de long séjour	/
Pharmacie	2	<b>Enseignement :</b>	<b>3</b>	Établissement psychiatrique	/
		École maternelle	2	Urgences	/
<b>Transports et déplacements :</b>	<b>7</b>	Collège	1	Maternité	/
Taxi, VTC	7			Centre de santé, maison de santé pluridisciplinaire	/
		<b>Santé :</b>	<b>6</b>	Structures psychiatriques en ambulatoire	/
<b>Sports, loisirs et culture :</b>	<b>10</b>	Sage-femme	/	Centre médecine préventive	/
Boulodrome	2	Orthophoniste	1	Dialyse	/
Tennis	1	Pédicure, podologue	1	Hospitalisation à domicile	/
Salle ou terrain multi-sports	4	Psychologue	1	Spécialiste en cardiologie	/
Terrain de grands jeux	3	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	1	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	/
Bibliothèque	/	Ambulance	/	Spécialiste en gynécologie	/
		Personnes âgées : hébergement	1	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	/
		Personnes âgées : services d'aide	/	Spécialiste en psychiatrie	/
		Crèche	1	Spécialiste en ophtalmologie	/
				Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	/
		<b>Sports, loisirs et culture :</b>	<b>12</b>	Spécialiste en pédiatrie	/
		Bassin de natation	/	Spécialiste en pneumologie	/
		Centre équestre	1	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	/
		Athlétisme	1	Spécialiste en stomatologie	/
		Salle de sport spécialisé	4	Orthoptiste	/
		Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	/	Audio prothésiste	/
		Sports nautiques, baignade aménagée	2	Ergothérapeute	1
		Boucle de randonnée	/	Psychomotricien	/
		Agence de voyages	/	Diététicien	/
		Hôtel homologué	1	Transfusion sanguine	/
		Camping homologué	3	Personnes âgées : soins à domicile	/
		Information touristique	/	Enfants handicapés : hébergement	1
				Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	/
				Adultes handicapés : hébergement	/
				Adultes handicapés : services	/
				Travail protégé	/
				Adultes handicapés : services de soins à domicile	/
				Aide sociale à l'enfance : hébergement	/
				Aide sociale à l'enfance : action éducative	/
				Centre d'hébergement	/
				<b>Transports et déplacements :</b>	<b>1</b>
				Aéroport	/
				Gare	1
				<b>Sports, loisirs et culture :</b>	<b>0</b>
				Parcours sportif ou santé, terrain de golf	/
				Cinéma	/
				Musée	/
				Conservatoire	/
				Théâtre, art de rue, cirque	/
				Lieux d'exposition et patrimoine	/

## Tourisme

L'INSEE, en partenariat avec le Comité Régional Touristique (CRT) et le Ministère de l'Économie (DGCIS) a recensé sur la commune de **Saint-Leu d'Esserent** : 3 campings offrant un total de 594 emplacements, ainsi qu'un hôtel, au 1er janvier 2023.

	Campings	Emplacements	Hôtels	Chambres
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>594</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
1 étoile	1	160	0	0
2 étoiles	1	318	1	17
3 étoiles	1	116	0	0
4 étoiles	0	0	0	0
5 étoiles	0	0	0	0
Non classé	0	0	0	0

## Construction

Le tableau ci-dessous détaille les statistiques sur la construction neuve et notamment, les locaux à vocations autres que le logement, de ces dix dernières années dans la commune, établies à partir des déclarations de commencement de chantiers.

Ces statistiques sont extraites de l'application nationale Sit@del2 du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Vous pouvez directement consulter la base de données nationale sur le site internet : [lien vers Sit@del2](#).

Année	Surface des locaux autres que logements commencés (en m <sup>2</sup> )	
	SHON commencée des locaux autres que logements	Dont SHON commencée locaux service public
2012	1 623	0
2013	0	0
2014	133	133
2015	0	0
2016	13 537	672
2017	85	0
2018	0	0
2019	476	0
2020	2 802	0
<b>2021</b>	<b>74</b>	<b>74</b>

(/ : pas de données Sitadel)

## Aménagement numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), porté par le Conseil Départemental de l'Oise, a été approuvé le 21 mai 2012. Il est téléchargeable à partir du [site Internet du Conseil Départemental de l'Oise](#).

Même s'il n'existe pas de lien de prise en compte ou de compatibilité entre le SDTAN et les documents d'urbanisme, une certaine cohérence s'avère nécessaire si la collectivité souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Le rapport de présentation du PLU devra comporter un diagnostic en termes d'aménagement numérique du territoire. Sur ce point, je vous invite à consulter le [site Internet du CEREMA](#) (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

## Gestion des déchets

Dans le cadre du rapport de présentation du document d'urbanisme, il convient de s'interroger sur la gestion des déchets sur le territoire, et des mesures possibles à mettre en place pour améliorer leur traitement et l'impact sur l'environnement. Ces mesures pourront ainsi être traduites dans le document.

Aussi, la commune se doit de s'interroger s'il y a eu sur son territoire, une décharge sauvage ou non, actuelle ou ancienne, afin de classer les parcelles en zone de « risque potentiel » (*tassement, odeur, émanation de bio-gaz, etc*).

**Concernant la gestion des déchets, il s'agit d'une compétence intercommunale. La collecte, le transport et de traitement des déchets sont donc à la charge de l'ACSO. La commune de Saint-Leu d'Esserent est concernée par la présence d'une déchetterie sur son territoire.**

## Réglementation de la publicité

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », a reconnu l'impact de la publicité sur l'environnement et a fait évoluer la réglementation de la publicité extérieure en France.

Les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le Préfet. Toutefois, s'il existe un Règlement Local de Publicité (RLP), ces compétences sont exercées par le maire au nom de la commune.

Les dispositifs publicitaires doivent faire l'objet d'une demande de déclaration préalable auprès de l'autorité compétente en matière de police de la publicité.

**La commune de Saint-Leu d'Esserent n'est pas dotée d'un RLP.**

Toute publicité est interdite (*articles L.581-4 et L.581-8 du code de l'environnement*) :

- sur les immeubles classés ou inscrits, les monuments naturels et dans les sites classés, les cœurs des parcs nationaux et les réserves naturelles et les arbres ;
- dans les secteurs sauvegardés, les parcs naturels régionaux, les sites inscrits et les

zones de délimitations autour, à moins de 500 m et dans le champ visibilité des immeubles classés ou inscrits, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagers et les aires de mise en valeur, l'aire d'adhésion des parcs nationaux, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et dans les Zones de Protection Spéciales (ZPS) mentionnées à l'article L.414-1 du code de l'environnement (*sites Natura 2000*).

Il ne peut être dérogé à cette interdiction que dans le cadre d'un RLP établi en application de l'article L.581-14.

Sur les immeubles et dans les lieux mentionnés précédemment, ainsi que dans le cadre d'un RLP, l'installation d'une enseigne est soumise à autorisation de l'autorité compétente en matière de police de la publicité.

La publicité non lumineuse, scellée au sol ou installée directement sur le sol est interdite dans les communes de moins de 10 000 habitants.

La surface minimale réservée à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif est la suivante :

- 4 m<sup>2</sup> pour une commune de moins de 2 000 habitants ;
- 4 m<sup>2</sup> plus 2 m<sup>2</sup> par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants, pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants ;
- 12 m<sup>2</sup> plus 5 m<sup>2</sup> par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants, pour les autres communes.

La population totale de la commune de **Saint-Leu d'Esserent** est de 4 637 habitants (*données INSEE au 1er janvier 2020*), la commune doit mettre à disposition 6 m<sup>2</sup> d'emplacements réservés (*article R.581-2 du code de l'environnement*).

(Fiche mise à jour le 27 novembre 2023 - © DDT de l'Oise)